

Inscription aux modules d'école à journée continue

01.08.2022 - 31.07.2023

La demande peut être déposée en ligne sur : <http://www.kibon.ch>

Dans ce cas, vous ne devez pas remplir le présent formulaire. En soumettant votre inscription en ligne, il vous suffira de mettre à jour vos données dans l'application l'année prochaine. Vous avez toujours la possibilité de transmettre les documents requis par Internet ou de les remettre comme par le passé en format papier.

1. D'autres adultes vivent-ils dans votre ménage ?

<input type="checkbox"/> Oui, épouse/époux ou partenaire enregistré-e → Allez au point 3 « Personnes requérantes »
<input type="checkbox"/> Oui, concubin·e avec enfant commun → Allez au point 3 « Personnes requérantes »
<input type="checkbox"/> Oui, concubin·e sans enfant commun Date de début du concubinage : Si le concubinat dure depuis moins de 2 ans → Allez au point 2 « Réglementation relative à la garde de l'enfant » Si le concubinat dure depuis plus de 2 ans → Allez au point 3 « Personnes requérantes »
<input type="checkbox"/> Non → Allez au point 2 « Réglementation relative à la garde de l'enfant »

2. Réglementation relative à la garde de l'enfant

Partagez-vous l'autorité parentale ou la garde de l'enfant avec un autre parent (au moins un de vos enfants vit dans deux ménages différents) ?¹

<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> J'ai conclu une convention d'entretien ou je prévois de le faire. <input type="checkbox"/> Je n'ai pas conclu de convention d'entretien. (Vous devez impérativement soumettre l'inscription avec l'autre personne détenant l'autorité parentale.) <input type="checkbox"/> Je ne peux pas conclure de convention d'entretien (uniquement dans des cas exceptionnels : p. ex. partenaire en prison, veuve/veuf). Motifs :

Soumettez-vous l'inscription seul·e ou avec l'autre personne détenant l'autorité parentale ?

<input type="checkbox"/> Seul·e
<input type="checkbox"/> Avec l'autre personne détenant l'autorité parentale

¹ La garde partagée ou alternée présuppose que l'enfant est domicilié chez chacun des deux parents. La responsabilité parentale est entièrement partagée entre le père et la mère.

3. Personnes requérantes

	Personne requérante 1
Sexe	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
Prénom	
Nom	
Date de naissance	
Langue de correspondance	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand
Rue et numéro	
Complément d'adresse	
NPA, localité	
Courriel	
N° de portable	
N° de téléphone fixe	

	Personne requérante 2
Sexe	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
Prénom	
Nom	
Date de naissance	
Courriel	
N° de portable	
N° de téléphone fixe	

Autres remarques (par exemple : statut diplomatique, déménagement prévu, adresse postale différente) :

4. Enfants

Veillez compléter le tableau en indiquant à la fois les enfants que vous inscrivez à l'école à journée continue et les autres enfants qui vivent dans votre ménage. Indiquez aussi les enfants qui ne vivent plus chez vous mais pour lesquels vous pouvez encore faire valoir des déductions fiscales. S'il s'agit d'un enfant placé, veuillez l'indiquer dans les remarques.

Important : veuillez préciser le nombre actuel d'enfants et nous communiquer immédiatement tout changement relatif à la taille de la famille durant l'année scolaire. La commune adaptera le tarif à partir du mois suivant l'annonce.

Prénom	Nom	Sexe	Date de naissance	L'enfant vit-il en alternance chez vous et dans un autre ménage (garde partagée) ? ²	À remplir uniquement en cas de garde partagée : Souhaitez-vous déposer la demande concernant cet enfant avec l'autre personne ayant le droit de garde ? ³
		<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
		<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
		<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
		<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
		<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
		<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Remarques :

² La garde partagée ou alternée présuppose que l'enfant est domicilié chez chacun des deux parents. La responsabilité parentale est entièrement partagée entre le père et la mère.

³ En cas de garde partagée (l'enfant vit dans deux ménages différents), la demande peut être déposée de manière séparée ou conjointe par les personnes détenant l'autorité parentale. Si la demande est déposée par une seule personne : l'enfant est inscrit uniquement pour les jours pendant lesquels il habite chez le parent requérant. Si la demande est déposée de manière conjointe : veuillez déclarer les revenus et la fortune des deux personnes requérantes.

Si vous partagez votre vie **avec une autre personne** avec laquelle vous êtes marié-e, vivez en partenariat enregistré, vivez depuis plus de deux ans en concubinage ou vivez en concubinage en ayant un enfant commun, vous devez remplir la demande ensemble.

5. Prise en charge à l'école à journée continue**Premier enfant**

École à journée continue	
Prénom et nom de l'enfant	
Date de naissance	
Année scolaire / classe	
Mon enfant a besoin d'une prise en charge différente au 2 ^e semestre, car son horaire change.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Inscription contraignante pour les modules d'école à journée continue

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Module du matin (07.00 – 08.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module du midi (11.30 – 13.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module de l'après-midi 1 (13.00 – 15.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module de l'après-midi 2 (15.00 – 17.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module de l'après-midi 3 (17.00 – 18.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Module pas ouvert</i>

Deuxième enfant

École à journée continue	
Prénom et nom de l'enfant	
Date de naissance	
Année scolaire / classe	
Mon enfant a besoin d'une prise en charge différente au 2 ^e semestre, car son horaire change.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Inscription contraignante pour les modules d'école à journée continue

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Module du matin (07.00 – 08.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module du midi (11.30 – 13.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module de l'après-midi 1 (13.00 – 15.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module de l'après-midi 2 (15.00 – 17.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module de l'après-midi 3 (17.00 – 18.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Module pas ouvert</i>

Troisième enfant

École à journée continue	
Prénom et nom de l'enfant	
Date de naissance	
Année scolaire / classe	
Mon enfant a besoin d'une prise en charge différente au 2 ^e semestre, car son horaire change.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Inscription contraignante pour les modules d'école à journée continue

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Module du matin (07.00 – 08.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module du midi (11.30 – 13.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module de l'après-midi 1 (13.00 – 15.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module de l'après-midi 2 (15.00 – 17.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module de l'après-midi 3 (17.00 – 18.00)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Module pas ouvert</i>

Par votre signature, vous confirmez que vous inscrivez votre enfant à l'école à journée continue et que vous avez pris connaissance de l'ordonnance sur l'école à journée continue

Lieu, date _____

Signature _____

Remarques

--

6. Situation financière 2021

6.1 Aide sociale matérielle

Bénéficiez-vous actuellement d'une aide sociale matérielle ou en avez-vous bénéficié pendant toute l'année 2021 ?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, vous ne devez pas déclarer votre situation financière. Le tarif minimum par heure de prise en charge est accordé automatiquement.

→ *Allez au point 8 « Consentement et signature »*

Si la demande est déposée par deux personnes et que l'une d'entre elles bénéficie ou a bénéficié des prestations de l'aide sociale en 2021, la situation financière doit être déclarée. Sélectionnez « Non » dans ce cas.

6.2 Réduction du tarif

Voulez-vous demander un tarif réduit pour les modules d'école à journée continue ?

- Oui, je déclare mon revenu et ma fortune.
→ *Allez au point 6.3. « Déclaration des revenus et de la fortune »*
- Non, je renonce/nous renonçons aux subventions et m'acquitte/nous acquittons du tarif maximal.
→ *Allez au point 8 « Consentement et signature »*

Une réduction du tarif n'est possible que jusqu'à un revenu déterminant de 160 000 francs.

6.3 Déclaration du revenu et de la fortune

Le calcul du tarif pour la prise en charge à l'école à journée continue se fonde sur la situation financière (revenus et fortune) de l'**année 2021**. Vous trouverez les informations requises dans la décision de taxation ou dans la déclaration d'impôt 2021.

Données à fournir	Position dans la décision de taxation ou dans la déclaration d'impôt			Déclaration spontanée 2021	
				Personne requérante 1	Personne requérante 2
A. Salaire net	Formulaire 2 / chiffre 2.21 de la déclaration d'impôt ou chiffre 11 du certificat de salaire				
B. Autres revenus imposables	Formulaire 2 / chiffre 2.25				
C. Revenus de remplacement⁴	Formulaire 2 / chiffres 2.22 et 2.23				
D. Contributions d'entretien perçues	Formulaire 2 / chiffre 2.24 Les contributions d'entretien font partie du revenu déterminant pour autant qu'elles soient imposables conformément à la législation cantonale sur les impôts.				
En cas d'activité indépendante :	Entreprises individuelles :	Année 2019 :	Année 2019 :		
	Formulaire 9 / chiffre 9210				
	Formulaire 10 / chiffre 9210	Année 2020 :	Année 2020 :		
	Société de commandite, en nom collectif et de construction :	Année 2021 :	Année 2021 :		
	Formulaire 8 / chiffres 8.1 et 8.2 (part du revenu)				
	Personne assujettie à l'impôt à la source : revenu des comptes de résultat				
E. Moyenne des trois dernières années⁵					
F. Revenus bruts de la fortune mobilière et de la fortune immobilière	Formulaire 3 / chiffre 31 moins chiffre 53 Formulaire 7 / chiffre 7.1				
G. Revenus nets provenant de communautés héréditaires	Formulaire 8 / chiffre 8.3				
H. Déduction pour contributions d'entretien versées	Formulaire 5 / chiffre 5.1 Les contributions d'entretien peuvent être déduites pour autant qu'elles soient déductibles des revenus en vertu de la législation cantonale sur les impôts.			-	-
I. Intérêts débiteurs (intérêts)	Formulaire 4 / chiffre 4.3			-	-

⁴ Indemnités journalières, rentes, prestations AVS, AI, AC, APG, LPP, AI, etc.

⁵ Les bilans annuels négatifs sont pris en compte dans le calcul de la moyenne. Si le total de la moyenne des trois dernières années est négatif, la valeur à considérer est nulle (0 franc).

J. Frais d'obtention du revenu	Formulaire 3 / chiffre 51 Formulaire 7 / chiffre 7.2	-	-
K. Fortune brute	Votre fortune au 31.12. 2021 ⁶ Formulaire 3 / chiffre 32 moins chiffre 53 Formulaire 4 / chiffre 4.1 Formulaire 4 / chiffre 4.2 (total valeur fiscale) Formulaire 7 / chiffre 7 Formulaire 8 / chiffre 8.3 ⁷	Personne requérante 1	Personne requérante 2
L. Dettes	Formulaire 4 / chiffre 4.3 (montant des dettes) État des dettes au 31.12.2020 ⁸	-	-
Fortune nette totale⁹		=	=
M. 5 % de la fortune nette			
N. Total du revenu déterminant par personne requérante (somme des positions A à G et M)			
O. Déductions (somme des positions H, I et J)			
P. Revenu déterminant avant application de la déduction en fonction de la taille de la famille (position N moins position O)			

Avez-vous touché un revenu ayant été décompté dans le cadre de la procédure simplifiée ?¹⁰

Oui, montant : _____

Non

⁶ La fortune comprend l'ensemble des comptes bancaires et, le cas échéant, la valeur imposable des véhicules, les immeubles, les copropriétés, etc.

⁷ Part de la fortune

⁸ Des justificatifs sur l'état de la dette doivent être fournis (datés du 31.12.). Les actes de défaut de biens ne sont pas pris en compte.

⁹ Si le total de la fortune est négatif, la valeur à considérer est nulle (0 franc).

¹⁰ Il s'agit du revenu généré dans le cadre de la procédure de décompte simplifiée et imposé à la source (p. ex. travaux de nettoyage). Le revenu est saisi au chiffre 2.25 du formulaire 2 de la déclaration d'impôt (revenus non imposables).

Acceptez-vous que vos informations soient automatiquement vérifiées au moyen des données fiscales ?¹¹

- Oui
- Non, autoriser uniquement une vérification manuelle

¹¹ Ce faisant, vous acceptez que les données fiscales soient automatiquement récupérées à des fins de vérification de vos informations. Cette opération a généralement lieu dès que la déclaration d'impôt est disponible. Important : il se peut que vos informations soient vérifiées au moyen des données fiscales, même sans votre consentement. Ce contrôle est effectué manuellement par un échange avec les autorités fiscales.

7. Détérioration du revenu

Remarque : pour que vous puissiez déposer une demande de détérioration du revenu (cf. position P au chiffre 6.3), il faut que votre revenu déterminant de l'année 2021 soit inférieur à 80 000 francs.

Votre revenu et votre fortune seront-ils inférieurs de plus de 20 % aux chiffres de 2021 en 2022 et/ou 2023 ?

- Non → *Allez au point 8 « Consentement et signature »*
- Oui, en 2022
- Oui, en 2023
- Oui, en 2022 et 2023

En cas de détérioration du revenu : veuillez nous envoyer le formulaire « Détérioration des revenus et de la fortune », qui peut directement être téléchargé sur le site www.sonceboz.ch/ejc.

8. Consentement et signature

La commune vérifie votre déclaration spontanée et fixe ensuite le tarif. En cas d'informations insuffisantes ou manquantes ne permettant pas à la commune de contrôler le revenu déterminant, elle applique le tarif maximal (art. 13, al. 2 de l'ordonnance sur les écoles à journée continue).

Consentement relatif à la communication des données

La personne soussignée/Les personnes soussignées accepte/acceptent que les données fournies dans le présent formulaire soient comparées avec celles de la plateforme des systèmes des registres communaux (GERES). Elle/Elles autorise/autorisent le bureau des impôts de la commune de domicile ainsi que le service chargé d'émettre les bons de garde ou de calculer le tarif des modules d'école à journée continue à échanger les informations requises pour vérifier les données fournies. Seules les informations nécessaires à l'émission des bons de garde et/ou au calcul du tarif des modules d'école à journée continue peuvent être échangées.

La personne soussignée/Les personnes soussignées autorise/autorisent les collaboratrices et collaborateurs compétents de l'Office de l'intégration et de l'action sociale, de l'Office de l'école obligatoire et du conseil ainsi que de l'entreprise DV Bern AG à consulter les données dans kiBon à des fins d'assistance ou de contrôle. Les collaboratrices et collaborateurs utilisent ces données uniquement pour traiter les demandes d'assistance et pour effectuer les contrôles cantonaux.

La personne soussignée/Les personnes soussignées accepte/acceptent que les collaboratrices et collaborateurs compétents de l'Office de l'intégration et de l'action sociale ainsi que de l'Office de l'école obligatoire et du conseil exploitent les données de kiBon, rendues anonymes, à des fins statistiques.

La personne soussignée/Les personnes soussignées autorise/autorisent la structure d'accueil à saisir les coûts et la durée de la prise en charge dans kiBon. Les fournisseurs de prestations peuvent consulter la décision d'octroi de bons de garde ainsi que les données de la demande nécessaires pour confirmer la prise en charge et déduire le montant du bon de la facture. La structure d'accueil n'a pas accès aux informations sur la situation financière de la famille.

Exhaustivité et exactitude

Toutes les indications ci-dessus sont complètes et correctes. Nous acceptons / j'accepte que (secrétariat de l'école / administration communale / autre) puisse demander des renseignements sur nos / mes données fiscales à l'Intendance des impôts à des fins de contrôle.

Lieu, date

Personne requérante 1

Lieu, date

Personne requérante 2

Veillez remettre le présent formulaire et les justificatifs requis à l'administration municipale de Sonceboz-Sombeval, Rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

9. Justificatifs

(Si votre partenaire compte dans le calcul de la taille de la famille, veuillez remettre les justificatifs requis pour chacun des deux requérants)

Taxation fiscale complète 2021

OU en cas d'indisponibilité du document :

Déclaration d'impôt 2021 complète (tous les formulaires)

Justificatif concernant le bénéfice commercial 2019, 2020, 2021 (p. ex. comptes de résultat)

Justificatif concernant le revenu net (p. ex. certificats annuels de salaire)

Justificatif concernant les revenus du patrimoine brut

Justificatif concernant le revenu ayant été décompté dans le cadre de la procédure simplifiée

Justificatif concernant les contributions d'entretien perçues

Justificatif concernant les revenus de remplacement

Justificatif concernant les allocations familiales (si non comprises dans le salaire net)

Justificatif concernant les contributions d'entretien versées

Justificatif concernant les frais d'obtention du revenu

Justificatif concernant les revenus nets provenant de communautés héréditaires

Justificatif concernant les dettes au 31.12. (p. ex. extrait de compte, contrat de prêt, etc.)

Justificatif concernant les intérêts débiteurs

Justificatif concernant la fortune au 31.12. (p. ex. extrait de compte, immeubles, intérêts, etc.)

En cas de question, n'hésitez pas à prendre contact avec nous (administration municipale 032 488 33 00 / EJC 079 820 83 25).